



Adultère et infidélité de mon mari

Par **petitefée**, le **25/09/2008 à 14:24**

mon mari me trompe avec une autre femme, il nie tout en bloc et dit que ce n'est qu'une amie
rnsi j'arrive à le piéger avec des photos quels sont mes droits ? rneut t'il tomber pour faute
?rnpourrais avoir droit à une pension car je ne travaille pas ? rncomment est calculé la
pension alimentaire pour mes enfants ? rnce sont des ados !rnmerci de m'aider à y voir plus
claire !

Par **Marion2**, le **25/09/2008 à 14:41**

Bonjour,
En cas de divorce, du fait que vous ne travaillez pas, vous aurez certainement droit
à une prestation compensatoire et une pension alimentaire pour vos enfants.
C'est le JAF qui statuera selon vos (ou votre manque) de revenus ainsi que sur rles revenus de vous époux, il
prendra également en compte l'âge de vos enfants.
Effectivement si vous pouvez prouver
l'adultère, vous engagerez un divorce pour faute.
Maintenant je laisse le soin à une personne
compétente pour vous informer de l'importance, lors d'un divorce, des photos que vous
pourriez prendre. rnCordialement

Par **petitefée**, le **04/10/2008 à 08:34**

merci beaucoup Laure pour votre réponse

Par **Patricia**, le **05/10/2008** à **20:30**

Bonsoir,rnrnVous pouvez entreprendre un divorce pour faute. InfidélitérnContacter un huissier de justice, habilité à rédiger un constat d'adultère.rnPreuve incontestable pour un juge.rnrnCordialement